

Montréal, le 27 juillet 2016

**OBJET**            Votre demande d'accès du 27 juin 2016  
N/d : 800-02-53

---

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès aux documents reçue le 27 juin dernier par laquelle vous demandez l'accès au document suivant :

« Demande # 1

- copie des pages manquantes au rapport d'audit;

Demande # 2

- copie du rapport d'audit ».

Au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, il appert que le document dont vous demandez l'accès est disponible au lien suivant : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/documents-deposes.html>. Le document s'intitule *Projet de rapport final d'audit. Audit des professionnels en conformité de processus (PCP)* et a été déposé le 8 juin 2016 par la présidente de la Commission de l'administration publique, madame Carole Poirier.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note relative à l'exercice de ce recours.

Veillez recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Marie-Claude Laberge, avocate  
Responsable de l'accès aux documents  
p. j.